

Haro sur le contrôle orwellien de l'État

Plusieurs associations ont fustigé, hier, le projet de loi visant à instaurer une identité nationale électronique généralisée.

« Le projet du ministre va complexifier le système. Les citoyens vont être au service du besoin de contrôle de l'État. » Le projet en question, dénoncé et démonté, hier, par plusieurs organisations syndicales et de défense des libertés publiques (1), a été présenté en février par le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin. Il consiste en un énième fichage (après ceux initiés par le tandem Sarkozy-Perben) passant par la création d'une carte nationale d'identité obligatoire et payante, stockant sur une « puce » électronique des données personnelles et biométriques (les empreintes digitales, une photo numérisée, la couleur et la taille des yeux). Ce projet baptisé INES (Identité nationale électronique sécurisée) fait actuellement l'objet d'une consultation sur Internet et de la part de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), avant le dépôt prochain d'un projet de loi.

Les organisations qui demandent son retrait, dénoncent un risque « totalitaire » et les inepties gouvernementales qui le justifient. Pour les associations, l'amélioration de la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité et la mise en conformité avec les nouvelles normes internationales ne constituent qu'« un alibi et un affichage pour cacher le véritable but qui est de renforcer le contrôle des citoyens », estime Côme Jacquemin, représentant du Syndicat de la magistrature, pour qui la constitution d'un fichier national des empreintes digitales de toute la population est une atteinte aux libertés. « Selon l'Observatoire national de la délinquance, en 2004, 9 000 faux papiers ont été enregistrés par la police. Sans plus de précisions sur la nature et l'utilisation des documents, commente le magistrat. Idem pour les falsifications, pour lesquelles aucune donnée précise n'existe. » Or c'est sur cette base argumentaire que le ministre de l'Intérieur présente son projet.

Me Céline Curt, pour le Syndicat des avocats de France, parle pour sa part d'un « casus belli contre les libertés et d'un coup de force législatif pour rendre l'individu transparent ». Le syndicat SUD de l'INSEE a par ailleurs annoncé qu'il s'opposerait à ce que l'organisme soit associé au programme. L'avant-projet du ministère prévoit en effet que le ministère puisse vérifier auprès de l'Institut national de la statistique et des études économiques la validité des demandes de carte d'identité en consultant le « répertoire national d'identification des personnes physiques »,

fichier rassemblant les informations de l'état civil. « Mettre le texte en application donnerait à l'INSEE un rôle de contrôle policier qu'il n'a jamais eu », s'agace Michèle Garo, de SUD. Commentaire de Michel Tubiana, président de la Ligue des droits de l'homme, à l'initiative d'une pétition réclamant le retrait du projet (2) : « Ce qu'il faut comprendre, c'est que de la naissance à la mort, tout individu sera fiché de sa naissance à sa mort. C'est une volonté orwellienne de contrôle. ». Et Me Céline Curt d'insister : « C'est ce qu'on appelle une société totalitaire. »

Sophie Bouniot

(1) Ligue des droits de l'Homme, Syndicat de la magistrature, Syndicat des avocats de France, Imaginons un réseau Internet solidaire (IRIS), Droits et libertés face à l'informatisation de la société et Association française des juristes démocrates.

(2) Voir le site : <http://www.ldh-france.org>